

PROGRAMME DE FORMATION



**Permis de conduire catégorie
B - AAC - CS**

Le permis de conduire catégorie B permet la conduite des types de véhicules suivants :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises, véhicules pouvant comporter
- neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route puis à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Pré-requis :

- avoir au moins 16 ans ou 15 ans pour un permis AAC (au moment de l'inscription) ;
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- avoir obtenu le certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou de non-participation pour les candidats entre 17 ans et 25 ans non révolus ;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

Durée :

À définir suivant le résultat de l'évaluation de départ.

- 13 heures de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse automatique (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009).
- 20 heures de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse manuelle (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009).

Pas de minimum légal pour les titulaires d'un permis de conduire étranger ou d'une autre catégorie de permis de conduire (sauf catégorie AM et B1).

Modalités pédagogiques :

Formation théorique : Formation mixte, en présentiel et à distance.

Formation pratique : Formation en présentiel.

Épreuves théoriques et pratiques : Épreuves en présentiel.

Modalités d'accès :

En présentiel : un entretien préalable est nécessaire afin de connaître et évaluer les besoins en formation du futur apprenant et de présenter l'ensemble des informations concernant les formations disponibles. À l'issue de cet entretien, une évaluation de départ pourra être proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heures nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

À distance : Après réception de la demande de formation, un entretien téléphonique ou physique est programmé afin de s'assurer que la formation choisie soit conforme aux attentes et besoins du futur apprenant. Une évaluation de départ est également programmée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heures nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

Financement personnel :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Financement professionnel :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Différentes filières :

	AAC (1)	CS (2)	B Traditionnel
Inscription à partir de	15 ans	18 ans	16 ans
Examen à partir de	17 ans	18 ans	17 ans
Durée de la période probatoire	2 ans	3 ans	3 ans

(1) Apprentissage anticipé de la conduite (2) Conduite supervisée

L'évaluation préalable :

Évaluation de départ dure environ 45 minutes.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même. Par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision.

Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais plutôt comment je perçois cette situation.

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices,
- Les capacités de compréhension et de traitement,
- Les aspects émotionnels et affectifs,
- Les facteurs de volonté,
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision,
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

La formation théorique :

Premier principe de l'examen du code de la route : il ne suffit pas de connaître le code et d'en appliquer les règles à la lettre pour être un bon conducteur ; il faut comprendre la légitimité de ces règles, c'est-à-dire pourquoi elles ont été mises en place. Les questions poussent le candidat à aiguïser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Les thèmes comportent différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards.

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les dix thèmes référencés sont :

- la circulation routière,
- le conducteur,
- la route,
- les autres usagers,
- les notions diverses,
- les premiers secours,
- prendre et quitter son véhicule,
- la mécanique et les équipements,
- la sécurité des passagers et du véhicule,
- l'environnement.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les sous-compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Capacité maximum par enseignant : 1 élève par leçon de conduite (la présence d'un ou deux élèves supplémentaires en écoute pédagogique est autorisée).

1 Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2 Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3 Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer les virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4 Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite..

PROGRAMME DE FORMATION



Passerelle B78 vers B

Cette formation permet la conduite de véhicules légers à changement de vitesses manuel. Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie B ayant validés l'examen avec un véhicule à changement de vitesses automatique. Après l'obtention du permis, cette formation est accessible sans délai.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Pré-requis :

- être titulaire du permis B78

Durée :

La formation dure 7 heures minimum.

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la mise à jour du permis de conduire à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil)

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Pratique : Formation en présentiel

Formation individuelle. Capacité par enseignant : un élève par leçon de conduite.

Caractéristiques :

Véhicule utilisé	• Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement.
Enseignement	• La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Le programme de formation :

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2h	Trafic nul ou faible	• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité
Séquence 2	5h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise à l'élève. Elle lui permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national à condition d'être en possession de cette attestation et de son permis de conduire (ou à défaut, d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol du permis de conduire).

Cependant, le bénéficiaire devra mettre à jour son permis de conduire dans un délai de 4 mois afin que la mention 78 soit levée.

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire catégorie AM voiturette

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger. La formation est accessible à partir de 14 ans.

Pré-requis :

- être âgé de 14 ans minimum ;
- être titulaire de l'ASSR 1 ou 2 ou de l'ASR quelques soit l'âge, pour la 1ère catégorie de permis passée et les personnes nées après 1988 ;

Durée :

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Bien comprendre le permis AM :

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Nombre de roues	2	3	4
Définition des véhicules	L1e : Cyclomoteur	L2e : Tricycle	L6e : Quadricycle léger
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis de conduire : limite aux véhicules de la catégorie AM à 3 roues ou de type quadricycle léger		

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la délivrance du permis AM à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel

Pratique : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 1 élève par leçon de conduite

Informations :

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale en AAC vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

Le programme de formation :

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Durée : Minimum 30mn

Contenu :

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation)
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs, dangers de la pratique du rodéo motorisé)
- Echanges sur le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation

Durée : Minimum 1 h*

Contenu :

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur
- La connaissance des principaux organes du véhicule Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3 : Apports théoriques : Code de la route

Durée : Minimum 30mn

Contenu :

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :
 - positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
 - franchissement d'intersections et régime de priorité

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée : Minimum 3h*

Contenu :

- Démarrer le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- S'arrêter et stationner
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité ...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage
- Adopter une trajectoire sécurisée
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques

Durée : Minimum 1 h**

Contenu :

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

***Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).**

****La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.**

En fin de formation, une attestation de formation est remise à l'élève par l'auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, le bénéficiaire doit être titulaire du permis AM.